



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

francophonie

Question écrite n° 45493

Texte de la question

Mme Martine Aurillac appelle l'attention de M. le ministre délégué à la coopération, au développement et à la francophonie sur la création d'une université internationale française au Vietnam. Le projet de création d'une université internationale française au Vietnam, a été lancé à la suite de la visite d'État du Président vietnamien en octobre 2002. Aussi, elle lui demande quel est l'état d'avancement de ce projet et quelle sera la place exacte de l'enseignement du français dans cette université.

Texte de la réponse

Le projet d'université internationale française du Vietnam (UIFV), lancé à la suite de la visite d'État du Président vietnamien en octobre 2002, a été réorienté par l'ambassade de France, en avril 2004, après abandon d'un premier projet articulé autour d'un partenariat public-privé qui, bien que formalisé, n'a pu se concrétiser faute de financements privés suffisants. Le nouveau projet, qui est en cours de finalisation, vise à prendre appui sur les deux universités nationales du Vietnam à Hanoi et Ho Chi Minh-Ville (créées par décret du Premier ministre vietnamien en janvier 1995). Ces deux établissements vont établir en leur sein une « université internationale » ouverte à des partenariats avec les principaux pays pourvoyeurs de formations supérieures dans le monde (les autorités vietnamiennes ont approché la France, mais aussi les États-Unis, la Grande-Bretagne, l'Australie et le Japon). Notre effort portera, dans un premier temps, sur l'installation d'un pôle universitaire français à l'Université nationale du Vietnam de Ho Chi Minh-Ville, où le projet est le plus avancé. Le projet comporte à ce stade deux axes principaux : formations menant à des diplômes vietnamiens d'excellence gérées exclusivement par la partie vietnamienne et pour lesquelles nous fournirons un appui pédagogique ; formations menant à des diplômes français délocalisés ou à des codiplômes. Le niveau de recrutement sera celui du master, dans les disciplines suivantes : informatique, gestion, biotechnologies et télécommunications. Les langues de travail seront le français, l'anglais et le vietnamien, de façon à faciliter le recrutement d'un plus grand nombre d'étudiants de qualité. Les étudiants non francophones bénéficieront d'une formation linguistique intensive dans notre langue, de façon à leur permettre de rejoindre les cursus en langue française en cours de scolarité. Un expert universitaire de haut niveau a été nommé et prendra ses fonctions sur place le 1er octobre 2004. Il aura pour mission de mettre en place, en liaison étroite avec les partenaires vietnamiens et français, la maquette pédagogique des futurs cursus, la constitution des équipes pédagogiques et le montage des financements. Un accord-cadre doit être signé lors de la visite du Président de la République française, en octobre 2004.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45493

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : coopération

Ministère attributaire : coopération

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 août 2004, page 5921

Réponse publiée le : 12 octobre 2004, page 7925